

Numéro	CA/2023-07-06/17
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 6 juillet 2023 portant approbation de la motion relative à la situation des enseignants vacataires

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et notamment son article 44 ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion suivante :

Depuis maintenant plusieurs semaines, des enseignants vacataires au sein de notre université sont mobilisés afin de revendiquer le doublement de la rémunération de l'heure de vacation, la mensualisation du paiement et l'amélioration des conditions de travail.

Ce mouvement s'inscrit dans une mobilisation plus générale face à la précarisation des emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. La situation d'un certain nombre de vacataires est particulièrement difficile, notamment pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un emploi principal et dont les conditions de vie se trouvent dégradées dans le contexte économique actuel.

Le conseil d'administration ne peut qu'être sensible à la réalité à laquelle ils sont confrontés et ne méconnaît pas les marges de manœuvre limitées de l'Université.

Rencontrés à plusieurs reprises par la Présidente, la Vice-présidente ressources humaines et le Directeur général des services, les représentants des vacataires ont pu exprimer leurs revendications, que la Présidente a relayées auprès de France Universités et qu'elle a présentées au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de résorber les situations précaires et d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le conseil d'administration demande que l'État octroie à l'Université davantage de contrats doctoraux et davantage de postes d'enseignant-chercheur.

Considérant la charge de préparation d'une heure d'enseignement et l'insuffisance de revalorisation de l'heure de vacation depuis de nombreuses années, le conseil d'administration de Paris 1 Panthéon-Sorbonne demande que l'État revoie de manière urgente sa politique de rémunération des enseignants non statutaires et qu'il abonde en conséquence le budget des universités.

Délibération CA/2023-07-06/17	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.